

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BIFFONTAINE  
EN DATE DU 13 Avril 2017**

- **Présents** : Mrs HENRY Denis, ORIEL Patrick, VALENTIN Michel, ANDRE Guillaume, RICHARD Roland, TESTA Jean-Luc, Mmes DANNER Catherine, Sylvie KILFIGER, ORIEL Maria Fatima.  
**Absents excusés** : Mr Jacques TISSERAND ayant donné procuration à Mr Denis HENRY, Mme Nelly GREMILLET ayant donné procuration à Mr Guillaume ANDRE.

Le Conseil Municipal :

- Vote le compte administratif 2016 comme suit :
  - = **Budget Bois** :
    - Dépenses de fonctionnement : 138 928,42 €
    - Recettes de fonctionnement : 418 965,72 €
    - Dépenses d'investissement : 1 332,40 €
    - Recettes d'investissement : 16 350,94 €
  - = **Budget Commune** :
    - Dépenses de fonctionnement : 246 729,53 €
    - Recettes de fonctionnement : 428 549,26 €
    - Dépenses d'investissement : 278 535,70 €
    - Recettes d'investissement : 107 436,94 €
- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 pour le budget bois et communal ;
- Affecte le résultat de l'exercice 2016 comme suit :
  - BOIS** :
    - Excédent de fonctionnement : 279 027,30 € (compte 002 recettes de fonctionnement)
    - Excédent d'investissement : 15 018,54 € (compte 001 recettes d'investissement)
  - COMMUNE** :
    - Excédent de fonctionnement : 183 073,30 € (compte 1068 de la section d'investissement : excédent de la commune et du ccas)
- Vote le budget primitif 2017 comme suit :
  - BOIS** :
    - Dépenses et recettes de fonctionnement : 309 368,00 €
    - Dépenses et recettes d'investissement : 15 018,54 €
  - COMMUNE** :
    - Dépenses et recettes de fonctionnement : 525 008,00 €
    - Dépenses et recettes d'investissement : 664 023,00 €
- Fixe le taux des taxes locales pour 2017 ;

- Décide de se prononcer « Pour » l'adhésion de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales ainsi que le Syndicat des Eaux de Blanchefontaine au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC) ;
- Décide d'adhérer à la société publique locale SPL-Xdemat par l'intermédiaire du SMIC pour la fourniture des prestations liées à la dématérialisation ;
- De valider et d'inscrire au budget le montant demandé par le SIVOSS de Bruyères pour l'année 2017 ;
- Décide d'adopter une convention d'occupation du domaine public pour la commune ;
- Décide suite à différents décrets de modifier l'indice brut terminal pour les indemnités des élus ;
- De retenir le devis de « BBS à Kayzersberg » pour le mobilier de la mairie ;
- L'achat de matériel divers.

Fait à BIFFONTAINE, le 14 Avril 2017

Le Maire,  
Denis HENRY

